

PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021

ESPACE JEUNE LE VERGER 35160



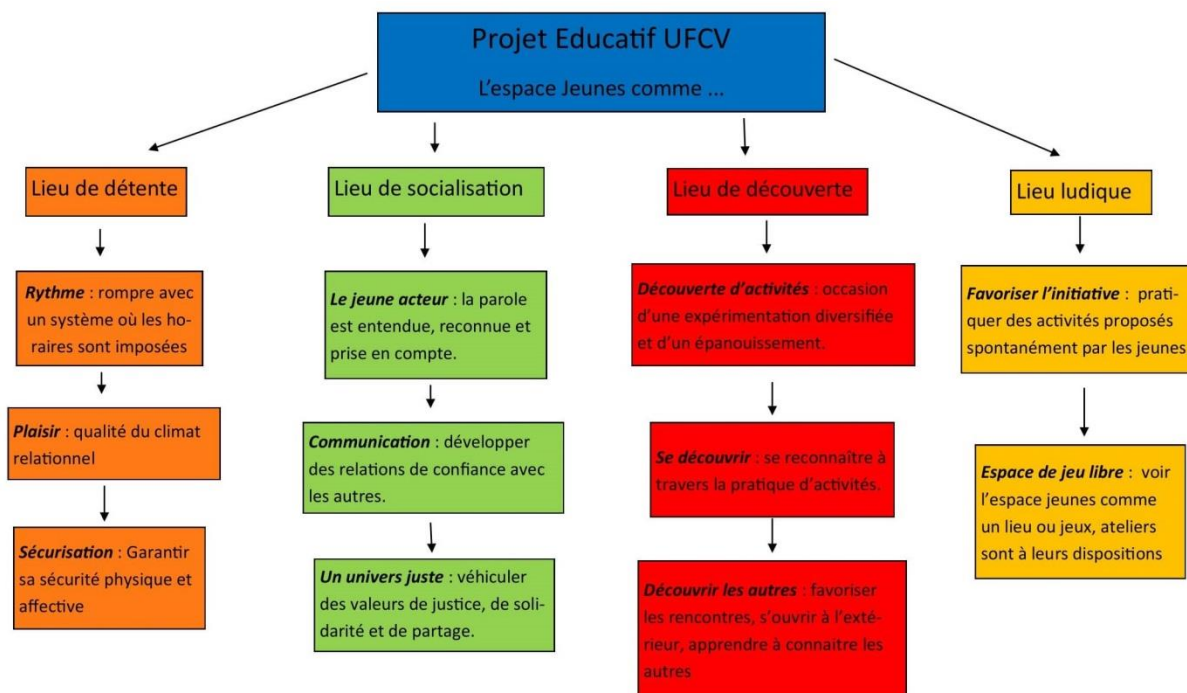
**PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021
ESPACE JEUNES du Verger (35160)**

Contexte :

Le Verger est une commune rurale de Rennes métropole situé à une vingtaine de kilomètre de l'ouest de Rennes. Elle compte 1469 habitants en 2020 selon l'INSEE et propose diverses structures pour accueillir l'enfance et la jeunesse. On compte deux écoles primaires présentes sur le site du Verger : « la Vallée du Rohuel » et « Sainte Bernadette ». Pour les jeunes les établissements scolaires se trouvent dans les villes limitrophes (Mordelles, Monterfil, Bréal-sous-Montfort, etc.) ou dans Rennes.

En dehors des structures scolaires on retrouve une salle des sports, des structures sportives extérieures, une bibliothèque, de nombreuses associations, un centre de loisirs pour l'enfance et un espace jeunes pour la jeunesse (10-17 ans). L'espace jeune fait sa réapparition dans un contexte particulier, fermé depuis plusieurs mois, l'accompagnement de la jeunesse et la communication ont été difficiles à maintenir et à mettre en place malgré l'envie des Elus de « booster » ce public.

Compte tenu des enjeux sociaux, éducatifs et relationnels de l'éducation des enfants et des jeunes, il est indispensables que la municipalité soit responsable et investit dans les actions, le rôle et l'investissement des différentes parties prenantes au Projet Educatif et Pédagogique.



L'UFCV agit prioritairement pour :

- **Combattre** toute forme d'inégalité et d'exclusion et porter attention aux personnes les plus défavorisées ou fragilisées.
- **Favoriser** la création de liens entre les générations et le développement d'actions de solidarité.
- **Accompagner** les personnes dans leur droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

- **Donner** les moyens à chacun d'être acteur de sa vie et de se réaliser en agissant pour les autres.
- **Encourager** la prise de responsabilités, le sens critique, et l'engagement volontaire et bénévole.

Objectifs généraux du projet pédagogique du Verger :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement
- Encourager l'esprit citoyen et le vivre ensemble
- Être visible et s'investir concrètement dans sa commune
- Stimuler et encourager la découverte et l'envie de découvrir
- Appréhender les démarches existantes à la réalisation d'un projet
- Accompagner les jeunes pour qu'ils deviennent force de proposition pour créer divers projets

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Favoriser l'accueil des jeunes

- ❖ Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes de 10 à 17 ans, malgré les différences d'âges
 - *Premièrement, l'espace jeune est aménagé (tri du matériels, ménage, etc.) par l'animatrice jeunesse afin de pouvoir accueillir les jeunes dans un environnement correct. Le but est en faire un lieu plus attrayant et plus ludique pour donner envie aux jeunes de venir.*
 - *De façon plus générale, les jeunes sont acteurs de l'aménagement de leur espace (décoration, affichage, rénovation, etc). Ils ont à leur disposition deux salles un bar et une cuisine, qu'ils peuvent organiser selon eux afin qu'ils puissent se sentir « chez eux ».*
 - *Proposition d'atelier permettant de s'approprier les lieux : jeux, bricolage, discussion, etc.*
 - *Mise à disposition de plusieurs salles pouvant accueillir les plus jeunes et les plus âgés.*
- ❖ L'animer par un personnel qualifié
 - *Animateur (-rice) permanent(e) sur la structure tous les jours avec des changements d'horaire selon la période (scolaire/ vacances).*



Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres

- ❖ Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace Jeunes et dans le vivre ensemble
 - *Favoriser l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance. Appréhender, échanger et respecter les règles de vie en collectivité.*
 - *Un mercredi par mois, pause débat avec les jeunes sur des sujets qu'ils auront choisis en amont.*

- *Informar et orienter les jeunes vers un respect des autres et d'eux-mêmes par la présence d'affiche, d'échange, de situation réelle, etc.*
- *Mettre en place des soirées où les jeunes s'autogèrent (cuisine, course, etc) afin de créer une cohésion au sein du groupe toutes générations mélangées.*

❖ *Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets*



➤ *Mise en place d'outils de communication dans l'espace jeune pour qu'il puisse proposer librement leurs idées.*

➤ *Créer des outils informatiques pour communiquer à distance : Instagram, Google drive.*

➤ *S'intéresser aux sujets de conversations des jeunes, afin d'en sortir leurs envies et leurs besoins : absence du skate parc, envie de soirée.*

➤ *Suivre et guider les idées des jeunes (sortie, repas, etc) afin de les réaliser de façon réelle et concrète : séjour pour l'été, création d'une association ...*

❖ *Informar, accompagner et guider les jeunes dans leur orientation scolaire ou professionnelle*

➤ *Permettre l'accès aux différentes actions, sur l'orientation, mises en place dans les alentours : forum emplois saisonniers organisé par des structures jeunesse, projet argent de poche, etc.*

➤ *Intervenir dans leurs établissements scolaires de façon ponctuelle pour être visible et montrer aux jeunes les acteurs disponible pour les guider dans leur avenir*

➤ *Découvrir de nouveaux métiers par documentation (disponible en Espace jeunes) mais aussi par partenariat direct avec différents artisans et commerçants du Verger et ses alentours. Exemple : l'auberge du Verger propose de faire une activité cuisine au sein de leur établissement.*

➤ *Rencontre informations à l'espace jeunes : BAFA, bourse d'été, sac à dos, argent de poche, mini camps, etc.*

Faciliter l'implication des jeunes dans la vie locale et leur ouverture sur le monde

❖ *Mettre en place des actions avec les partenaires locaux et favoriser le lien social au sein de la commune et avec les communes limitrophes.*

➤ *Prendre contact avec les associations sportives et culturelles de la commune et les structure de loisirs afin de créer des actions communes et de mutualiser certains moyens techniques et humains.*

➤ *Pour chaque vacances scolaires, des sorties avec d'autres communes, comme Cintré, sont organisés. Ces activités intercommunales permettent la mutualisation des moyens techniques, financiers, humains et de favoriser la rencontre entre jeunes.*

➤ *Créer une application (scan code) avec les jeunes pour faire découvrir la commune.*

❖ *Accroître leur créativité et leur curiosité en permettant à tous de découvrir et de participer à une diversité d'activités.*

➤ *Proposer des ateliers, de créations et d'expressions culturelles, artistiques, sportives tels que : chant, danse, cirque, théâtre, radio, graff, création musicale ...*

➤ *Amener la découverte culturelle à travers des repas à thèmes, des sonorités musicale, des intervenants, etc.*

➤ *Vacances : proposées des mini-stages et des interventions pour découvrir en étant accompagné par un professionnel : graff, radio, court-métrage, etc.*

- *Mise en place d'un atelier débat avec les jeunes un mercredi par mois. Dans ce contexte le jeune va apprendre à maîtriser son langage, à améliorer sa diction et à exprimer ce qu'il ressent par rapport à un sujet. Dans la relation au groupe le jeune va apprendre à écouter l'autre et à respecter la parole de chacun. Le but étant de créer un projet commun autour de ces échanges par le biais d'affichage ou de porteur de parole afin de rendre visible leurs échanges et leurs arguments.*

Convivialité, Citoyenneté et Autonomie

- ❖ Proposer, organiser leurs temps-libres et leurs vacances
 - *Leur permettre le libre choix des activités afin de les amener à les réaliser en autonomie de A à Z.*
 - *Leur proposer des temps commun de partage autour d'un repas ou d'une collation pour discuter.*
 - *Des camps ou court-séjours permettront l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.*
- ❖ Les jeunes prennent part aux actions de leur commune et de l'espace jeunes
 - *Leur permettre d'exprimer leurs envies et attentes : les jeunes proposent et établissent le programme soit avec les affichages prévu pour ça ou lors des temps informels avec l'animateur (-rice). Chacun participe à concrétiser et à animer leurs idées d'ateliers.*
 - *Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir, et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, l'âge et le sexe de chacun.*
- ❖ Développer l'autonomie des jeunes individuellement au sein du groupe
 - *Montrer aux jeunes leur impact et leur place dans la conception d'un projet sur la commune en le réalisant concrètement de son idée à la finalité.*
 - *Donner la possibilité aux jeunes de pouvoir se déplacer en faisant des trajets court en autonomie au sein de la commune : par groupe de 2 minimum avec un temps déterminé.*
 - *Mise à disposition du matériel en libre-service et nécessaire pour se sentir « chez eux » afin de les amener à se responsabiliser au sein d'un espace qui leur est dédié : gestion du rangement, de la propreté, de l'état, etc.*
 - *Mise en place d'outil de propositions d'activités afin qu'ils proposent leurs envies de façon spontanée et autonome sans l'intervention de l'animateur (-rice).*
- ❖ Amener les jeunes à réfléchir sur les thématiques de société afin de les responsabiliser par rapport au système. Leur donner un certain esprit critique
 - *Organiser des temps « porteur de parole » sur la commune et sur les communes limitrophes afin de partager leurs interrogations et de s'informer sur les pensées des autres habitants.*
 - *Prévoir un temps de pause débat 1 mercredi par mois avec des sujets choisis par les jeunes et l'animateur (-rice).*



LE PUBLIC

L'Espace Jeunes accueille les jeunes âgés de 10 à 17 ans. Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Lors de la première inscription du jeune, le dossier d'inscription comprend une fiche de renseignement, une fiche sanitaire de liaison et les autorisations parentales.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURES DE LA STRUCTURE

▪ Périodes scolaires :

Un créneau horaire périscolaire est aménagé pour l'ouverture de l'espace jeune du Verger pendant la période scolaire le mercredi après-midi de 14h à 18h.

Des créneaux horaires extrascolaires seront éventuellement mis en place si le besoin s'en fait sentir et si la présence des jeunes ainsi que les normes sanitaires le permettent.

▪ Périodes de vacances :

Pendant les petites vacances, la structure fonctionne du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme qui est disponible à la mairie, à l'espace jeunes, à l'accueil de loisirs, sur le site internet de la commune et dans les commerces. Le programme est également distribué par mail aux familles de 7 à 15 jours avant le début des vacances.

L'espace jeune est ouvert tous les après-midi de 14 à 18h avec des propositions de sorties à la journée ou de stages.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Chaque jeune âgé de 10 à 17 ans peut librement s'inscrire à la structure en :

- Remplissant un dossier d'inscriptions suite à sa première visite **faute de quoi il ne sera pas accepté.**
- Payant une cotisation annuelle de 12 euros par Jeunes.
- Prenant connaissance de ce présent projet pédagogique.
- Un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les jeunes sont libres : en effet, les jeunes (quelques soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans les limites des horaires et des taux d'encadrements fixés par le/ la Directeur (-rice). L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs, **sauf indication contraire des parents sur l'autorisation parentale.** L'espace Jeune est un lieu d'accueil encadré par un ou des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs projets pendant leurs temps-libres. Pour participer à certaines activités et aux sorties proposées, les jeunes doivent impérativement s'inscrire auprès de l'animatrice jeunesse. Bien que l'espace jeunes soit un lieu où le jeune peut venir librement, il est demandé à ceux qui commencent une activité d'essayer de la faire jusqu'au bout. Le but est de pouvoir aller au-delà de ces connaissances, et de ces envies afin de découvrir une activité, un atelier, une intervention jusqu'à sa conclusion finale.

Les inscriptions aux activités se font par téléphone auprès de Youna RIOUS au 02.99.07.41.17/ 07.57.49.79.52.

▪ Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation. Les

règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

▪ Intérieur et extérieur des locaux

L'espace Jeunes est situé au centre d'un espace vert, il est donc entouré d'herbe. A proximité se trouve un enclos avec des animaux dedans et le parking. Ce qui se situe en extérieur n'appartient pas officiellement à l'espace Jeunes mais certaines règles seront quand même à appliquer. Il est interdit d'abîmer la végétation (monter sur les arbres, arracher l'herbe, etc). Même si l'extérieur ne fait pas partie de l'espace jeune il sera demandé **à tous les fumeurs de ne pas être visibles par les autres usagers de l'espace jeune** lorsqu'il fume à proximité des locaux.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux. Il est également formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et d'autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Toute défectuosité des équipements et du matériel intérieur et extérieur mis à disposition des jeunes devra être signalés à l'équipe d'animation qui en avertira le responsable.

TARIFICATION

Une cotisation annuelle de 12 euros par année scolaire et par jeune pour la fréquentation et l'utilisation du matériel mis à disposition des jeunes. *Pour les activités exceptionnelles un tarif approprié sera mis en place.*

En cas d'absence sur une activité l'équipe d'animation doit être prévenue 48h à l'avance au minimum. Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical). Le règlement des frais d'activités se fait auprès de l'UFCV par chèque ou par virement bancaire dès réception de la facture ou par le biais du portail famille.

EVALUATION

L'évaluation permet de vérifier la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique. Les critères d'évaluation seront d'ordre qualitatif et nous permettront de mesurer nos actions :

- Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en période scolaire
- Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en période de vacances
- Nombre de nouveaux jeunes
- Nombre de nouvelles activités réalisées sur la structure
- Appropriation et fréquence d'utilisation des locaux
- Implication des jeunes sur les projets
- Implication des jeunes sur les activités/ actions proposées
- Nombre de projets à l'initiative des jeunes
- Projet allant de sa création à sa réalisation concrète
- Durée de présence des jeunes sur différents projets
- Utilisation des outils de communication et de proposition mis en place
- Nombre de projet allant jusqu'à la réalisation final
- Recherche personnelles des jeunes sur des actions ou des projets

Notre finalité est d'améliorer le cadre de vie des jeunes en répondant aux mieux à leurs besoins et leurs attentes.